

M. Horner: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement. Je trouve renversant que le ministre nous dise qu'il y aura d'autres amendements quand il a déjà présenté 32 pages d'amendements au comité. Il nous en proposera probablement d'autres lundi.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, j'essaie de faire quelque chose qui est nettement à notre avantage. Nous avons entamé une discussion politique animée, et c'est très bien, mais nous avons du travail à faire. Nous devrions savoir en quoi consistent ces amendements. Je propose qu'après les observations du député de Sault-Sainte-Marie, qui sera le prochain orateur, si je ne m'abuse, le ministre nous explique certains des amendements qu'il proposera. Cela facilitera le débat sur les très importantes questions à l'étude.

Le vice-président: La présidence ne s'oppose pas à la proposition du député. Nous sommes en train de discuter de l'article 2. Si le comité y consent à l'unanimité, le ministre pourra parler d'autres articles et d'autres amendements. Y a-t-il consentement unanime?

● (2030)

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Rectification, monsieur le président. Je veux simplement m'appuyer sur le même moyen que j'ai déjà utilisé. Le ministre peut nous expliquer un certain nombre de ces amendements mais il ne peut les proposer à l'occasion du débat sur l'article n° 2. S'il désire expliquer quelques amendements de nature technique, nous pouvons poursuivre l'étude de cet article. Il pourra ensuite les déposer pour qu'ils figurent au compte rendu, ce qui nous permettra de les étudier en fin de semaine.

Le vice-président: Je comprends le point de vue du député de Qu'Appelle-Moose Mountain parce que nous avons procédé ainsi pour certains amendements qui ont été soumis au comité mais nous l'avons fait, bien entendu, avec son consentement. La seule réserve qu'exige la présidence est le consentement du comité.

M. Symes: Monsieur le président, j'invoque le Règlement sur le même sujet. Je trouve tout à fait irrégulier que seul le ministre puisse commenter les amendements aujourd'hui. Nous devons échanger des points de vue. Je pense que l'on ferait mieux de s'en tenir à la pratique courante.

Le vice-président: Il n'y a pas eu de consentement.

M. Symes: Monsieur le président, j'ai une série de questions à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il pourra peut-être en prendre note au fur et à mesure pour y répondre quand j'aurai fini.

Comme je l'ai dit hier soir, nous ne pouvons examiner le bill isolément. Nous devons le considérer dans le contexte du rapport de l'Office national de l'énergie et du problème de l'offre et de la demande. Je voudrais connaître l'opinion du ministre sur la solution partielle au problème de l'approvisionnement qu'offre la conservation. Le ministre a déclaré que le gouvernement fédéral préparait un programme de conservation d'énergie. Je voudrais qu'il nous en dise un peu plus long et réponde aux quelques questions que je lui poserai.

Dans son dernier rapport l'Office national de l'énergie prévoit que la demande annuelle de pétrole s'accroîtra de 3.2 p. 100 d'ici 20 ans. Je trouve ce taux assez faible si l'on considère le taux de croissance chronologique de la

Administration du pétrole—Loi

demande de pétrole. Le ministre peut peut-être nous expliquer comment on en est arrivé à ce chiffre.

On prévoit une pénurie pour 1982 et on prédit que notre pays deviendra alors un importateur net. Il ne s'agit pas seulement ici d'un problème d'approvisionnement. Des études indiquent que la situation mondiale de l'approvisionnement sera très précaire au début des années 80. Le prix du pétrole étranger montera probablement. Compte tenu de la rareté des approvisionnements prévus pour les prochaines années, il me semble que le gouvernement devrait établir dès maintenant un programme énergétique de conservation du pétrole.

Le rythme de croissance de la demande d'énergie de toute sorte été de 4 p. 100 par année au cours des années 50. Durant les années 60, il est passé à 5.5 p. 100 par année. La tendance pour les 20 prochaines années est à l'augmentation plutôt qu'à la stabilisation de la demande, selon l'Office national de l'énergie.

Le ministre et le gouvernement ont-ils mis au point un programme de conservation incorporant quelques-uns des points suivants? Si nous voulons réduire la consommation de carburant au Canada, à cause de la situation précaire de l'approvisionnement, il faudrait réviser les normes du bâtiment et exiger une meilleure isolation dans nos maisons et nos immeubles à bureaux. Le ministre a-t-il discuté de la révision du code national du bâtiment avec son collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, la Société central d'hypothèques et de logement ou toute autre institution intéressée, en vue de relever les normes des systèmes d'isolation applicables aux immeubles construits au Canada et d'économiser le mazout?

Deuxièmement, le gouvernement a-t-il songé à établir plus de systèmes de transport public au Canada pour encourager les gens à prendre le train ou l'autobus plutôt que de se servir de leurs voitures pour se rendre au travail? Je sais que le budget impose une taxe sur les voitures à forte consommation, mais le Canadien moyen ne sert peu de ces voitures. Il n'y en a qu'un petit nombre. Par conséquent, la consommation d'essence ne se trouverait pas diminuée de façon appréciable.

Le ministre des Transports voudrait aller de l'avant avec son programme d'avions à décollage et à atterrissage courts ADAC; il vante les atouts des avions par rapport aux trains et aux autobus. Nous savons que les avions exigent 10 fois plus de carburant que les autobus et six fois plus que les trains. Compte tenu de la situation de l'approvisionnement en énergie, le ministre a-t-il exhorté le ministre des Transports à préconiser un système de transport public terrestre plutôt qu'un programme d'avions à décollage et à atterrissage courts?

Troisièmement, le gouvernement fédéral a-t-il approché les gouvernements provinciaux et pressé ces derniers de réduire sur les routes la limite de vitesse à 50 milles à l'heure? Seule la Colombie-Britannique l'a fait je pense. Je signale au ministre qu'en abaissant sa vitesse de 70 à 50 milles à l'heure, l'automobiliste réduit de 15 à 25 p. 100 sa consommation d'essence.

Quatrièmement, le ministre a-t-il songé à conseiller à la population d'abaisser le réglage des thermostats, dans les habitations et dans les immeubles à bureaux? Au fait, les thermostats des immeubles fédéraux sont-ils toujours réglés à 68 degrés, comme l'hiver dernier, ou ont-ils été ramenés à des températures plus normales?